

En application de l'article 13 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse (droit de réponse), nous, citoyennes et citoyens réunis en assemblée générale à la salle des fêtes de Lux le lundi 7 janvier, sollicitons la publication du communiqué ci-dessous en réponse au communiqué de la préfecture de Saône-et-Loire du samedi 5 janvier 2019 que vous avez publié.

Droit de réponse au préfet de Saône-et-Loire

La préfecture de Saône-et-Loire a diffusé le 5 janvier un communiqué non conforme aux faits, selon tous les témoignages y compris celui des journalistes présents.

Les "gilets jaunes" exercent un droit constitutionnel fondamental en manifestant pour le RIC et le référendum budgétaire, pour une fiscalité plus juste, pour une hausse du pouvoir d'achat des moins riches. Le droit de manifester est garanti notamment par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, par des traités internationaux, et par l'article 431-1 du Code Pénal, et tous ces textes ont une portée juridique théoriquement supérieure à celle du décret de 1935 limitant ce droit.

Respectueux du droit, et des forces de l'ordre, les gilets jaunes se sont néanmoins rapidement dispersés, le vendredi 4 au soir. Le JSL a écrit que les *"confrontations n'ont pas sombré dans la violence (hormis un jet de pierre)"*. Nous déplorons cet acte isolé, évidemment.

Toujours d'après le compte-rendu du JSL, 14 interpellations ont eu lieu entre 20h15 et 21h15 environ, à un moment où il subsistait un énorme bouchon sur la "6" dans le sens Nord-Sud, dû aux gaz lacrymogènes et aux charges vers Sevrey, mais plus aucun *"attroupement"* ni *"entrave à la circulation"* de la part de "gilets jaunes".

Le PSIG a ensuite procédé vers 20h30 à une véritable **rafle de "gilets jaunes", à plus de deux kilomètres d'Amazon**, et notamment sur le parking du restaurant "O Chalet". Certaines interpellations ont été violentes : une jeune fille mineure et un quinquagénaire ont été blessés, un jeune homme pacifiste a reçu un coup de poing sur la tête. **Plusieurs des gilets jaunes arrêtés au hasard ne s'étaient pas rendus à la manifestation devant Amazon.**

Nous condamnons cette opération de police politique disproportionnée, les **arrestations au hasard** du seul fait de détenir un gilet jaune, les **violences injustifiées**, les **garde-à-vue injustifiables**, la **sévérité des poursuites** judiciaires engagées, le **fichage des opposants** politiques, et les **violations de nos droits**, y compris la **violation du droit à être assisté d'un avocat**. Beaucoup de gendarmes en ont également été visiblement surpris et écœurés, eux qui *"n'arrivent pas à faire déférer certains multirécidivistes"*, disent-ils. Sur les 18 interpellés, cinq n'ont pas pu être poursuivis, faute de motif crédible. Et pour d'autres les heures et lieux d'interpellations ne peuvent pas coïncider avec les infractions reprochées. Ceux-là ne pourront qu'être reconnus innocents, *si nous vivons encore dans un état de droit*.